Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le 2 6 NOV. 2021

#### ID: 086-248600413-20211122-CA21XXXJDL0011A-DE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-012

du 22 novembre 2021

n°012

page 1/4

#### **EXTRAIT:**

## GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### Nombre de membres en exercice: 81

Présents (59): JM. AURIAULT, A. PICHON, F.LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, J-P.MAISY (suppléant de L. ROY), J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, A.GEORGES (suppléant de P. GUENAIRE), H. COLIN, I. RABUSSIER, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C.MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

Pouvoirs (7): G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI
E. PHLIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT
L. RABUSSIER donne pouvoir à A-F. BOURAT
Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN
J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN
C. CIBERT donne pouvoir à T.BAUDIN

Excusés (15): M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR: Monsieur Henri COLIN** 

OBJET: Fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2022

Par délibération du Conseil Communautaire n° 6 du 19 novembre 2018, la communauté d'agglomération Grand Châtellerault a défini sa politique en matière d'amortissement des immobilisations et des subventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour son budget principal et ses différents budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes ou groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la nomenclature M14.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

#### Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-012

du 22 novembre 2021

n°012

page 2/4

renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Pour le budget principal, l'instruction M57 liste les amortissements obligatoires. Pour les budgets annexes, soumis aux instructions M4 et M43, l'obligation est la même qu'une entreprise privée et donc l'amortissement concerne tous les biens à l'exception des terrains et œuvres d'art. Des barèmes indicatifs sont proposés pour certaines immobilisations.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

L'obligation d'amortissement s'applique aux immobilisations acquises, reçues en affectation ou au titre d'une mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur toutes taxes comprises de l'immobilisation pour les services non assujettis à la TVA et sur la valeur hors taxes pour les services assujettis à la TVA.

Il est établi des tableaux des méthodes d'amortissement qui servent à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année aux budgets. Les durées sont déterminées pour chaque catégorie d'immobilisations par rapport au temps prévisible d'utilisation.

Pour mémoire, les subventions reçues « rattachées aux actifs amortissables» sont les subventions qui servent à réaliser des immobilisations qui sont amorties (y compris des subventions d'équipement versées). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

La nomenclature M57 précise les règles d'utilisation des articles du chapitre 204. Elle rappelle que lorsqu'elle verse une subvention d'équipement, la collectivité doit en contrôler l'utilisation, une subvention non affectée au financement d'une immobilisation identifiée devant être comptabilisée en fonctionnement. L'amortissement de ces subventions peut être neutralisé.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable puisque les dotations aux amortissements sont pour tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2021 calculés en année pleine, avec un début d'amortissement au 1er janvier N+1.. L'amortissement des biens acquis ou réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 commencera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine. Il n'y aura pas de retraitement des exercices clôturés. Ainsi, tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2021 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Dans la logique d'une approche par enjeux, cette règle peut faire l'objet d'un aménagement pour certaines catégories d'immobilisations.

Dans un souci de simplification des pratiques, il est proposé d'appliquer la règle du prorata temporis pour l'amortissement de l'ensemble des immobilisations et des subventions. L'aménagement offert par la M57 ne sera donc pas utilisé.

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Recu en préfecture le 25/11/2021

fichá la

ID: 086-248600413-20211122-CA21XXXJDL0011A-DE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

#### Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-012

du 22 novembre 2021

n°012

page 3/4

Pour rappel, l'instruction M43 applicable au budget annexe des transports urbains et l'instruction M4 applicable au budget annexe de la redevance déchets prévoient un amortissement au prorata temporis. Par souci d'harmonisation, la technique de l'amortissement des biens en année N+1 était utilisée jusqu'alors. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec ce même souci d'harmonisation, le prorata temporis sera désormais utilisé pour ces budgets annexes.

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au budget principal de Grand Châtellerault et à ses budgets annexes de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités et de la gestion des stocks du magasin général,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la redevance déchets,

VU la délibération du conseil communautaire n° 6 du 19 novembre 2018 portant règlement des amortissements comptables pratiqués,

VU l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, à adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

VU la délibération n°11 du 22/11/2021 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 pour le budget principal de Grand Châtellerault et ses budgets annexes de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités et de la gestion des stocks du magasin général

CONSIDERANT cette décision de la collectivité d'adopter la nomenclature M57 pour ses budgets jusqu'alors gérés en M14 et la nécessité de faire en conséquence évoluer ses pratiques pour la définition des méthodes d'amortissement.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'abroger, au 31 décembre 2021, la délibération 6 du 19 novembre 2018, définissant les méthodes d'amortissement pratiqués pour les biens acquis jusqu'à cette date ;
- de rappeler que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2021 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.
- de mettre à jour les tableaux sur les méthodes d'amortissements applicables aux différents budgets de la communauté d'agglomération pour les amortissements pratiqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 concernant les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

5=0

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-012

du 22 novembre 2021

n°012

page 4/4

- de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57,
- de maintenir à 1 000 € HT pour les services assujettis à la TVA et 1 000 € TTC pour les autres, le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisé en 1 an ;
- de poursuivre la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Céline NICOUD

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

## DUREES D'AMORTISSSEMENT DES IMMOBILISATIONS Affiché le **BUDGETS SOUMIS A LA M57**

ID: 086-248600413-20211122-CC\_20211122\_012-DE

## Budget principal de Grand Châtellerault Budget annexe Immobilier Economique de Grand Châtellerault

Immobilisations incorporelles  Frais liés à la recadastre  202  2031 Frais détudes na  2032 Frais de recherce  2033 Frais d'insertion  204x avec Subventions d'éterminaison en 1 matériel ou des  204x avec Subventions d'éterminaison en 2 ou des installation  204x avec Subventions d'éterminaison en 3 d'infrastructures  2046 Attribution de compensation d'infrastructures  205x Subventions d'infrastructures  206c Concessions d'infrastructures  207x Matériel de tiefe  207x Matériel de tiefe  207x Subventions  207x Matériel de tiefe	0 € (seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de éalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du	
Frais liés à la manage de la cadastre de la cadastr	salisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du	1 an
cadastre cad	éalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du	
Frais de recherce 2033 Frais d'insertion 204x avec erminaison en 1 Subventions d'é erminaison en 2 Subventions d'é erminaison en 2 Subventions d'é erminaison en 3 d'infrastructures 204x avec erminaison en 3 d'infrastructures 204x avec erminaison en 3 d'infrastructures 2046 Attribution de co concessions e logiciels, droits é 205x Autres immobilis 205x Autres immobilis 205x Matériel et outill 205x Matériel de trans 205x Matériel		10 ans
Prais d'insertion Prais d'inse	on suivis de réalisation	5 ans
Subventions d'ématériel ou des matériel ou des matériel ou des erminaison en 1  Odx avec Subventions d'éprinaison en 2  Odx avec Subventions d'éprinaison en 3  Od46  Attribution de concessions en logiciels, droits e	he et de développement	5 ans
erminaison en 1 matériel ou des 104x avec erminaison en 2 ou des installation de creminaison en 2 ou des installation de creminaison en 3 d'infrastructures 1046 Attribution de creminaison en 3 d'infrastructures 105x logiciels, droits de 105x logiciels, droits dr	non suivis de réalisation	5 ans
erminaison en 2 ou des installations de minaison en 3 ou des installations de minaison en 3 ou des installations de minaison en 3 ou des infrastructures ou d'infrastructures ou		5 ans
erminaison en 3  O46  Attribution de co Concessions e logiciels, droits e O8x  Autres immobilis  nmobilisations corporelles proprié 121  Plantations d'art 156x  Matériel et outill 15731  Matériel et outill 15738  Matériel et outill 158  Autres installations gén 1828  Matériel de trans Matériel de trans Matériel de bure mobiliers  Matériel de télép 184X  Mobiliers  Matériel de télép Autres immobilis		15 ans
Concessions e logiciels, droits e logiciels, d	'équipement versées pour le financement des projets d'intérêt national	30 ans
logiciels, droits a	mpensation d'investissement	15 ans
Autres immobilis  mmobilisations corporelles propriét 121 Plantations d'art 156x Matériels et outil. 15731 Matériel et outil. 15738 Matériel et outil. 158 Autres installatio. 181 Installations gén 1828 Matériel de trans 183X Matériel de trans 183X Matériel de bure 184X mobiliers 185 Matériel de télég 186 Cheptel Autres immobilis Constructions si 181 Terrains de gise 182 Constructions si 1834 Constructions si 1845 Constructions si 1856 Cheptel 186 Cheptel 186 Cheptel 186 Cheptel 186 Cheptel 186 Cheptel 187 Constructions si 188 Cheptel 180 Cheptel 180 Cheptel 180 Cheptel 180 Constructions si 180 Cheptel	t droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	5043-0-5070-00
mmobilisations corporelles propriét 121 Plantations d'art 156x Matériels et outil 15731 Matériel et outil 15738 Matériel et outil 15738 Matériel et outil 158 Autres installatio 181 Installations gén 1828 Matériel de trans 183X Matériel de trans 183X Matériel de bure 184X mobiliers 185 Matériel de télég 186 Cheptel Autres immobilis Constructions et l'autres immobilis Autres immo		2 ans
Plantations d'ari 156x Matériels et outil 15731 Matériel et outil 15738 Matériel et outil 15738 Matériel et outil 15738 Matériel et outil 158 Autres installations gén 1828 Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de bure mobiliers 183X Matériel de bure mobiliers 185 Matériel de télép Autres immobilis Autre		5 ans
156x Matériels et outil. 15731 Matériel et outil. 15738 Matériel et outil. 15738 Matériel et outil. 158 Autres installations gén 1828 Matériel de trans 1828 Matériel de trans 183X Matériel informa 184X Matériel de bure 185 Matériel de télég 186 Cheptel Autres immobilis Autres i		40
15731 Matériel et outill. 15738 Matériel et outill. 15738 Matériel et outill. 158 Autres installations gén 1828 Matériel de trans 183X Matériel de trans 183X Matériel de bure 184X Matériel de bure 185 Matériel de télég. 186 Cheptel Autres immobilis Autres immob	llage d'incendie et de défense civile	10 ans
Matériel et outill.  Autres installations gén Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de bure mobiliers Matériel de télép Autres immobilis Autres im	age de voirie : matériel roulant de voirie	10 ans 15 ans
Autres installations gén Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de bure Matériel de télép Matériel de télép Autres immobilis	age de voirie : materiel rodiant de voirie	20 ans
Installations gén Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de trans Matériel de bure mobiliers Matériel de bure mobiliers Matériel de télép Rutres immobilis Autres immobil	ons, matériels et outillages techniques	10 ans
Matériel de trans 183X Matériel informa Matériel informa Matériel de bure mobiliers 185 Matériel de télép 186 Cheptel Autres immobilis Elens immeubles productifs de reve 114 Terrains de gise 132 Constructions - 142 Constructions su 142 Constructions su 142 Constructions su 1618 iens reçus au titre d'une mise à dis 162 es immobilisations corporelles reçues 163 iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outilla 1758 Autres installatio 1768 Matériel de trans 1768 Matériel de bure	érales, agencements et aménagements divers	5 ans
183X Matériel informa Matériel de bure mobiliers  185 Matériel de télép 186 Cheptel Autres immobilis Autres installations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outilla 1758 Autres installatio 1782 Matériel de bure 1783 Matériel de bure	sport : voitures	10 ans
Matériel de bure mobiliers  185 Matériel de télég Cheptel  Autres immobilies  Autres immobilis  Italia Constructions su  iens reçus au titre d'une mise à dis  es immobilisations corporelles regues iens détenus en propre  1721 Plantations d'art  1757 Matériel et outilli  1758 Autres installatio  1782 Matériel de bure  1783 Matériel de bure	sport : camions et véhicules industriels	15 ans
184X mobiliers 185 Matériel de télép 186 Cheptel Autres immobilis Ens immobilis de reve 114 Terrains de gise 132 Constructions - 1 142 Constructions st 142 Constructions st 1612 Constructions st 1613 Constructions st 1614 Plantations d'art 1615 Matériel et outille 1616 Matériel de trans 1617 Matériel de trans 1618 Matériel de bure	tique scolaire et autre matériel informatique	5 ans
Matériel de télér Autres immobilis iens immeubles productifs de reve 114 Terrains de gise 132 Constructions si iens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outille 1758 Autres installatio 1782 Matériel de bure 1783 Matériel de bure	au et mobilier scolaires et autres matériels de bureau et	
Autres immobilis Items reçues au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre ITP21 Plantations d'art ITP57 Matériel et outilli ITP58 Autres installatio ITP82 Matériel de trans ITP83 Matériel de bure	Lead to	12 ans
Autres immobilis idens immeubles productifs de reve 114 Terrains de gise 132 Constructions si idens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outilli 1758 Autres installatio 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	inonie	5 ans
Autres immobilis 132 Constructions - 142 Constructions su 142 Constructions su 142 Constructions su 142 Plantations or porelles regues 144 Plantations d'art 145 Plantations d'art 146 Autres installatio 147 Matériel de trans 148 Matériel de bure 148 Matériel de bure	ations corporelles : matériels classiques	5 ans
Autres immobilis Internations de gise Internations su Internations su Internations su Internations d'autres Inte	sations corporelles : materiels classiques	7 ans
Autres immobilis Terrains de gise Constructions -  100 101 102 103 103 103 104 105 105 105 106 107 107 107 107 107 107 107 107 107 107	eations corporelles : installations et appareils de chauffage	20 ans 15 ans
Autres immobilis Idens immeubles productifs de rever Internations of gise Internations of constructions surices in autite d'une mise à dis Idens reçus au titre d'une mise à dis Idens reçus au	eations corporelles : appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Autres immobilis Biens immeubles productifs de rever 1114 Terrains de gise 1132 Constructions - I 1142 Constructions su Biens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 11721 Plantations d'art 11757 Matériel et outille 11758 Autres installatio 11782 Matériel de trans 11783 Matériel de bure	ations corporelles : appareils de laboratoire	5 ans
Autres immobilis Biens immeubles productifs de rever 114 Terrains de gise 132 Constructions - I 142 Constructions su Biens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outille 1758 Autres installatio 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	ations corporelles : équipements de garages et ateliers	10 ans
Autres immobilis  diens immeubles productifs de rever  114 Terrains de gise 132 Constructions -  142 Constructions su  diens reçus au titre d'une mise à dis  es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre  1721 Plantations d'art  1757 Matériel et outilla  1758 Autres installatio  1782 Matériel de trans  1783 Matériel de bure	ations corporelles : équipements des cuisines	10 ans
Terrains de gise Constructions - I Constructions su Const	ations corporelles : équipements sportifs	10 ans
Terrains de gise Constructions - Constructions su iens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre Plantations d'art Matériel et outille Autres installatio Matériel de trans Matériel de bure	ations corporelles : livres	1 an
Terrains de gise Constructions - Constructions su iens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre Plantations d'art Matériel et outille Autres installatio Matériel de trans Matériel de bure	nus	
Constructions - 1  Constructions substitute d'une mise à disters reçus au titre d'une mise à disters reçus au titre d'une mise à disters détenus en propre 1721 Plantations d'arb 1757 Matériel et outille 1758 Autres installation 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure		sur durée contrat
Constructions suiters reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outille 1758 Autres installation 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure		exploitation
iens reçus au titre d'une mise à dis es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outilli 1758 Autres installatio 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	mmeubles de rapport	30 ans
es immobilisations corporelles reçues iens détenus en propre 1721 Plantations d'arb 1757 Matériel et outilli 1758 Autres installatio 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	ır sol d'autrui - Immeubles de rapport	sur durée bail à construction
iens détenus en propre 1721 Plantations d'art 1757 Matériel et outilli 1758 Autres installatio 1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	position - comptes 217	
1757         Matériel et outille           1758         Autres installation           1782         Matériel de trans           1783         Matériel de bure	au titre d'une mise à disposition sont amorties selon les règles e	et conditions appliquées
1758Autres installation1782Matériel de trans1783Matériel de bure	pres et arbustes	
1782 Matériel de trans 1783 Matériel de bure	age de voirie	
1783 Matériel de bure	ns, matériel et outillage techniques	
		mêmes durées que les immobilisations apparten
1784 Mobilier	au et matériel informatique	en propre à la collectivi
1705		an proprio a la collectivi
1785 Cheptel	-0	
1788 Autres immobilis	ations reçues au titre d'une mise à disposition	
1714 Terrains de gise	ment	sur durée contrat exploitation
1742 Constructions su	ır sol d'autrui - Immeubles de rapport	sur durée bail à construction

détenus en propre

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

340 ID: 086-248600413-20211122-CC\_20211122\_012-DE

## **DUREES D'AMORTISSSEMENT DES IMMOB BUDGETS SOUMIS A LA M4**

## Budget annexe Déchets de Grand Châtellerault

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPES DE BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur i		
peu de valeur s'amortis	1 an	
Immobilisations incor	porelles	
201	Frais d'établissement	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corpo	prelles	
2121	Agencements et aménagements de terrains : terrains nus	10 ans
2125	Agencements et aménagements de terrains : terrains bâtis	10 ans
2128	Agencements et aménagements de terrains : autres terrains	10 ans
2131	Constructions bâtiments	30 ans
	Installations générales - agencements - aménagements des constructions : installations électriques et téléphoniques	7 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions : aménagements bâtiments	15 ans
2138	Autres constructions	15 ans
214x	Constructions sur sol d'autrui	sur durée bail à construction
2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
2153	Installations à caractère spécifique	10 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	12 ans
2186	Emballages récupérables	5 ans
2188	Autre immobilisations corporelles : matériels classiques	5 ans
	Autre immobilisations corporelles : coffre-fort	20 ans
	Autre immobilisations corporelles : installations et appareils de chauffage	15 ans
	Autre immobilisations corporelles : appareils de levage-ascenseurs	20 ans

Biens reçus au titre d'une mise à disposition - comptes 217

Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition sont amorties dans les conditions définies ci-dessus pour les biens détenus en propre

Biens reçus au titre d'une affectation - comptes 22

Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties dans les conditions définies ci-dessus pour les biens détenus en propre

**DUREES D'AMORTISSSEMENT DES IMMO** Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

BUDGETS SOUMIS A LA M43 | ID : 086-248600413-20211122-CC\_20211122\_012-DE

# Budget annexe Transports de la CAPC

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPES DE BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Biens de faible va immobilisations de p	1 an	
Immobilisations in	corporelles	
201	Frais d'établissement	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations co	prporelles	100 at 10
2121	Terrains nus	10 ans
2125	Terrains bâtis	10 ans
2128	Autres terrains	10 ans
2131	Bâtiments	30 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	15 ans
214x	Constructions sur sol d'autrui	sur durée bail à construction
2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
2153	Installations à caractère spécifique	10 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
2156	Matériel de transport d'exploitation : bus	15 ans
	Matériel de transport d'exploitation : minibus	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	12 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel classique	5 ans
	Autres immobilisations corporelles : installations et appareils de chauffage	15 ans
	Autres immobilisations corporelles : appareils levage et ascenseurs	20 ans
	Autres immobilisations corporelles : coffres-forts	20 ans

Biens reçus au titre d'une mise à disposition - comptes 217

Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition sont amorties dans les conditions définies ci-dessus pour les biens détenus en propre

Biens reçus au titre d'une affectation - comptes 22

Les immobilisations corporelles reçues au titre d'une affectation sont amorties dans les conditions définies ci-dessus pour les biens détenus en propre